

AGIR LOCALEMENT POUR STIMULER LA DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS EN BRETAGNE

LA MISSION DE LA COOPÉRATIVE CLIMAT EN CONSTRUCTION

Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets bas carbone*, et mobiliser des financements, par la contribution carbone volontaire, pour des projets de qualité, labellisés et favorisant la biodiversité

LES CLIENTS

Entreprises et collectivités

NOTRE OFFRE DE SERVICES

MESURER

Nous mesurons ensemble votre empreinte carbone pour savoir d'où vous partez

RÉDUIRE

Nous mettons en œuvre la sensibilisation, la formation du personnel, et la planification des actions de réduction

CONTRIBUER

Nous accompagnons dans la labellisation de projets bas carbone locaux de qualité, et recherchons des financeurs pour ces projets

L'INTÉRÊT POUR LES ENTREPRISES ?

Être accompagné en local dans la réduction de son impact carbone
Financer en confiance des projets environnementaux locaux et de qualité
Communiquer sur son engagement dans le cadre de sa stratégie RSE

LA CONTRIBUTION CARBONE VOLONTAIRE, KESAKO?



La Contribution Carbone Volontaire (CCV) est un dispositif qui permet à toute entreprise de cofinancer un projet bas carbone labellisé**, au sein ou en dehors de sa chaîne de valeur :

- Elle ne se substitue pas aux efforts de réduction en amont
- Elle s'organise par l'achat de crédits carbone, correspondant au gain carbone du projet (en TeqCO2)
- Elle participe à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050

SECTEURS D'INTERVENTION POUR LA CCV



FORÊT

Boisement, reboisement, arbres en ville



MILIEUX NATURELS

Préservation de tourbières



AGRICULTURE

Gestion durable des haies, changement des pratiques agricoles (bovins, grandes cultures)



BÂTIMENT

Rénovation ou construction neuve par éco-matériaux



MER (à terme)

Préservation de milieux mer & littoral

* Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'augmentation du stockage carbone

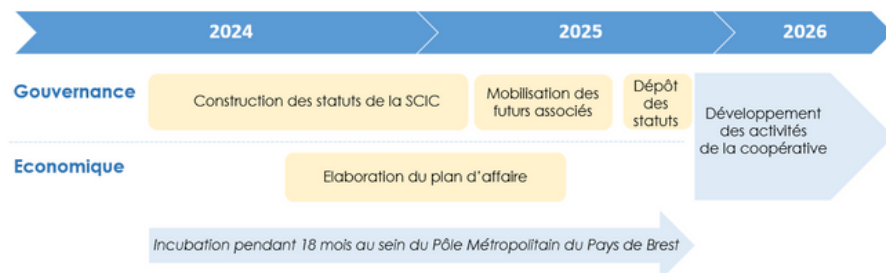
** Label Bas Carbone

AGIR LOCALEMENT POUR STIMULER LA DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS EN BRETAGNE

Catégories d'associés	Apport en capital minimal €
Salariés / producteurs de services	100€ / 200€
Clients contributeurs et porteurs de projets bénéficiaires	TPE : 200€ PME 10-50 : 1000€ PME 51-100 : 2000€ PME 101-250 : 3000€ ETI : 10000€ Grandes entreprises : 20 000€
Investisseurs	20000€
Collectivités territoriales et leurs groupements	<50000 habitants : 10000€ > 50000 habitants : 20000€ Communes : 1000€
Experts institutionnels, sectoriels, scientifiques	200€
Associations, bénévoles	200€

Collège	Composition des collèges de vote	Droit de vote en AG
A	Salariés, producteurs de services	15 %
B	Clients et porteurs de projet	20 %
C	Investisseurs	25 %
D	Collectivités territoriales	25 %
E	Experts, chercheurs, associations et bénévoles	15 %

A QUELLE ÉTAPE EN EST L'INCUBATION DE LA SCIC ?



QUI SONT LES PREMIERS SOCIÉTAIRES ENGAGÉS ?

Confirmés

Secteur privé : Crédit Mutuel
Arkéa, Biobleud, Biomolénez,
Tromelin Nutrition, Brest En Vue,
Fransylva Bretagne, Fibois,
Ener'gence

Secteur public : Brest Métropole, CA
du Pays de Landerneau-Daoulas, CC
de la Presqu'île de Crozon Aulne
Maritime, CC du Pays d'Iroise, Banque
des Territoires

En cours

Chambre d'Agriculture 29, Beeep, Britton + de nombreuses entreprises locales mobilisées entre juillet et septembre 2025

QUELLE FORME JURIDIQUE ?

La Coopérative Climat Bretagne en incubation prendra la forme juridique d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC SAS à capital variable). La responsabilité des sociétaires se limite à la valeur des parts souscrites. Tout type de structure, privée ou publique, peut devenir sociétaire

QUELLES VALEURS D'ENTREPRISE ?

Le respect de la personne humaine
La préservation de l'environnement
L'ancrage territorial



Devenir associé de la Coopérative Climat Bretagne, c'est montrer son engagement et sa contribution, sur le territoire, à l'effort collectif vers la neutralité carbone.

Le groupe projet vous propose de devenir sociétaire. Envoyez votre candidature !